



Motion

Pour l'établissement d'une convention réglant la prise en charge des coûts liés à l'éclairage public du site de Porrentruy de l'Hôpital du Jura

Nous observons au travers de la réponse du Conseil municipal à la question écrite N° 1058 :

- qu'il n'y a pas de convention réglant la gestion de l'éclairage public alors qu'il y en a un accord entre les parties pour la gestion des places de parc ;
- qu'il n'y a pas d'inventaire des installations d'éclairage public utiles à l'hôpital situées sur les parcelles n°1931, 3220, 3221 et 3382.

Nous comprenons également qu'il n'y ait pas eu de convention durant la période où l'hôpital appartenait au district de Porrentruy, de même qu'au début du transfert de ces infrastructures au centre de gestion hospitalières au milieu des années 90.

Cet état de fait n'a plus lieu d'être et nous estimons que les frais d'entretien, de renouvellement et de gestion des installations d'éclairage publics utiles aux infrastructures de l'hôpital doivent faire l'objet d'une répartition entre la Municipalité et l'Hôpital du Jura.

C'est dans ce sens que le groupe PDC-JDC demande qu'une convention soit établie entre les deux parties afin de régler la répartition des frais d'éclairage public, comprenant notamment la gestion, le renouvellement et l'exploitation. Cette convention devra avoir pour objectif de minimiser la charge pour la commune, voire de la transférer entièrement à la charge de l'Hôpital du Jura.

Porrentruy, le 14 février 2019

Le groupe PDC-JDC

